Compte-rendu du Conseil Municipal 8 avril 2017

<u>Présents</u>: M Michel MARESCOT, Maire - Mme Sylvaine de KEYZER, Adjointe - M Thierry BONVOISIN - M Michel DABOUT - M Alain FAURE - Mme Catherine FILIPOV - M Jean-Paul HAUVEL - M Jean-Claude LE MOINE - Mme Martine LETARTRE - M Olivier PONTHIEU.

<u>Excusés</u>: Mme Sophie DIERRE donne pouvoir à Mme Catherine FILIPOV, Mme Michelle LEGRY donne pouvoir à M Michel MARESCOT, M Pascal DROCCHI donne pouvoir à Mme Sylvaine de KEYZER, M Philippe GANNE.

Secrétaire de séance : M Olivier PONTHIEU.

• Informations de Monsieur le Maire

- <u>Projet de bains de mer</u>: suite à la réunion avec la DDTM, ce projet risque d'être plus difficile à mettre en place que prévu. Les services de l'Etat vont revenir vers nous prochainement.
- Convention pour la mise à disposition d'un local.
- Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'évolution du tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est très encourageante.

• Compte Administratif 2016

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total excédentaire de	195 129,31€
Dépenses	1 001 008,76€
Recettes	1 196 138,07€

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

 Recettes
 615 923,96€

 Dépenses
 437 515,91€

 Total excédentaire de
 178 408,05€

Résultats budgétaires de l'exercice 2016 : excédent de 373 537,36€

Accord du Conseil.

Approbation du Compte de Gestion 2016

Accord du Conseil.

Affectation des résultats

VU l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2016, donnant un résultat de clôture à la fin de l'année 2016 de :

En section d'investissement 178 408,05€
En section de fonctionnement 195 129,31€
VU l'état des restes à réaliser de la commune au 31 décembre 2016, en section

d'investissement, qui s'élève à 238 744,00€.

Un besoin de financement d'un montant de 179 601,93€ est à prévoir au compte 1068 pour équilibrer les dépenses d'investissement engagées en 2016. La somme de 179 601,93€ sera prélevée sur le résultat de clôture de fonctionnement qui s'élève à 569 054,01€, d'où un résultat net de fonctionnement pour la commune de 389 452,08€, sera portée au compte 002, du budget primitif 2017.

Accord du Conseil.

• <u>Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2017</u>
Les taux des taxes n'auront pas été augmentés par la commune **depuis 1997 soit 20**années

Les taux des trois taxes directes locales ont été votés en 2016 selon le détail cidessous :

	Taux
Taxe d'habitation	9,51%
Taxe foncier bâti	9,91%
Taxe foncière non bâti	20,68%

Le Conseil décide de maintenir les mêmes taux (pas d'augmentation) pour 2017.

Attribution des subventions 2017

DEMANDES	VOTE
APPAAR	200 €
ARIM primes ravalement	2 000 €
Bibliothèque pour tous	2 000 €
BTP CAF	60 €
Comité liaison anciens combattants	150 €
Conférence St Vincent de Paul	100 €
Confrérie Singe en Hiver	1 500 €
Contre courant *	1 000 €
Coopérative de l'école de Villerville	1 000 €
Croix Rouge Française Deauville Trouville	100 €
Ecole du chat	60 €
Jeudi d'Antan	800€
les Amis d'André Mancel	300€
MFR Métiers du cheval	60 €
Patrimoine cultuel	80 €
Secours Côte Fleurie Trouville	100€
SNSM Honfleur	100€
SNSM Trouville	100 €
Société des courses (Clairefontaine)	150 €
Tennis Club	-
Théâtre Catherine de la Porte	350€
US Villervillaise	3 170 €
Villerville à la Hune	2 000 €
Villerville et Compagnie	4 000 €
Total	19 380 €
Sans affectation	9 620 €
 Sous réserve formulation d'une 	
convention	
TOTAL	<u>29 000 €</u>

Depuis le 01/01/16, le conseil municipal à l'unanimité participe à hauteur de 50 % pour l'achat d'une carte annuelle au Club de Tennis Villervillais, pour tous les jeunes villervillais, en âge de fréquenter l'école primaire de Villerville et qui y sont réellement inscrits, les jeunes âgés de moins de 25 ans, à titre de résidents principaux ainsi que les employés municipaux et leurs enfants.

Une aide à la conduite accompagnée d'un montant de 150€ est octroyée pour toute demande avec justificatif de l'auto-école.

Accord du Conseil.

• Budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal, le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement 1 475 163,00€
Section d'investissement 1 316 594,00€

Accord du Conseil.

• Marché de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et conseils

Dans le dossier complexe de confortement de la falaise, nécessité pour la commune d'être secondée par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour un montant de 24 500€ HT soit 29 400€ TTC. Sa mission comprend :

- assistance et conseils sur le suivi des études,
- présentation des dossiers de financements administratifs aux collectivités finançant le projet,
- lancement de la phase opérationnelle du projet jusqu'au dossier de consultation des entreprises.
- aide aux missions juridiques et procédurales.

Accord du Conseil.

- Avocats : Nécessité pour la commune de prendre un avocat pour différentes missions :
 - Accompagnement de fixation judiciaire du prix pour le dossier de la vente de la maison rue de la cour du pont. Proposition de prestation d'avocat pour un montant de 2 500€ HT.

Accord du Conseil.

- Mission annuelle d'assistance, de conseils juridiques et de représentation en justice en droit public et en droit privé, en particuliers dans le dossier de confortement de la falaise dans la limite de 17 000€ pour l'année 2017.
 Accord du Conseil.
- Assistance juridique concernant 1 dossier d'urbanisme en commun avec la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie pour 170€ HT/heure. Accord du Conseil.

SPL

- Contrat de concession pour organisation des animations
 Le Conseil autorise M le Maire à signer la convention qui définit les animations prévues ainsi que les coûts engagés.
- Contrat de licence de marque de Deauville vers Villerville
 La commune de Deauville concède à Villerville 1 licence d'exploitation des
 marques françaises DEAUVILLE à titre gratuit jusqu'au 31/12/17. Cette licence
 pourra être renouvelée.

 Accord du Conseil.

 Contrat de licence de marque de Villerville vers la SPL
 La commune de Villerville concède à la SPL 1 licence d'exploitation des marques françaises DEAUVILLE à titre gratuit jusqu'au 31/12/17. Cette licence pourra être renouvelée.

Accord du Conseil.

• Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Le Conseil donne un avis favorable sans aucune observation sur le projet de RLPi.

• Devis de voirie, rue Butin

Suite à deux estimations entre l'entreprise Eiffage pour la réfection et l'aménagement de la rue Butin et l'entreprise LEGRIX Estuaire, il est proposé le moins disant soit l'entreprise LEGRIX pour un devis de 40 461,28€ TTC.
Accord du Conseil.

• Devis de matériels pour la propreté des rues

Suite à la mise en place du ramassage des ordures ménagères par la Communauté de communes, des sacs jaunes ont été distribués pour le tri sélectif. Il est proposé au Conseil de se dotant de poubelles spécifiques à poser le long de la promenade, comprenant d'un côté un support pour sac gris (OM) et de l'autre côté un support pour sac jaune (tri): 10 poubelles (tri sélectif) sur la promenade pour un montant de 1 890€ HT soit 2 268€ TTC.

De même, il faut renouveler les bornes de propreté canine : 12 bornes de propreté canine et 1 corbeille filaire pour un montant de 1 735€ HT soit 2 082€ TTC. Accord du Conseil.

• Droits de terrasse 2017

Le Conseil décide de maintenir le tarif de 850€ pour le droit de terrasse du 1^{er} mars au 5 novembre inclus pour l'année 2017. Cela concerne la crêperie du Coin située 1, rue du Maréchal Foch ainsi que le snack situé face à la Mairie.

Modification de régie

Le Conseil autorise l'ajout de la revue le Pays d'Auge consacrée à Villerville dans la liste des produits vendus.

• <u>Locataire</u>

Le Conseil autorise la location d'une licence IV pour le restaurant en face de la mairie d'avril à décembre 2017 pour un montant de 100€ mensuel. Toutefois, le demandeur pourra réduire ce délai s'il le souhaite.

Suite aux nombreux travaux et investissements faits par le locataire dans ce local commercial, le Conseil accepte la réduction des deux premiers loyers.

<u>Locataire</u>

1 locataire de la rue Maréchal Foch sollicite le remboursement de factures d'eau. La commune a sollicité VEOLIA pour la mise en place d'1 sous compteur afin de remédier à ce problème.

Le mur extérieur de la copropriété doit être restauré. Des devis ont été demandés et le montant le moins-disant est de 4 900,00€ HT soit 5 880,00€ TTC. Une participation pourra également être demandée au copropriétaire.

Accord du Conseil.

• <u>Saisonnier</u>

Le Conseil autorise l'embaucher d'une personne pour un emploi polyvalent (ASVP et nettoyage du rivage, balayage de la promenade et des escaliers d'accès à la mer) à temps complet pour du 8 juillet au 3 septembre 2017.

• Renouvellement de foyers vétustes

- Un étrier sur un foyer d'éclairage public situé rue de la Cabine est à changer. Le coût de ce renouvellement est de 171,50€ HT soit 205,80€ TTC dont 128,62€ restant à la charge de la commune.
- une lanterne située rue Maréchal Foch est à changer. Le coût de ce renouvellement est de 768,67€ HT soit 922,40€ TTC dont 576,50€ restant à la charge de la commune. Accord du Conseil.

Association USV

3 entreprises participent à l'achat d'équipement pour l'association USV à hauteur 2 220€. Dans un principe de transparence, la commune va encaisser les 3 chèques pour les reverser aussitôt à l'association sous forme de la subvention globale accordée.

• Brocantes

3 conseillères municipales organisent avec succès les brocantes de la commune dans le local le Garage depuis décembre 2016.

Le Conseil accepte que les recettes pour ce type de brocantes organisées par la commune au Garage, soient versées à l'association « Sauvons la falaise de Villerville et préservons notre patrimoine » et uniquement sous forme de chèques.

Pour extrait certifié conforme Le Maire Michel MARESCOT